

Notre politique Handicap

Le cadre réglementaire

Conformément à la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, ALFA Formations s'engage à garantir l'accessibilité de ses formations à tous les publics.

Cette loi pose notamment les principes :

- d'accessibilité généralisée à tous les domaines de la vie sociale (formation, emploi, cadre bâti, transports) ;
- de droit à compensation des conséquences du handicap.

Elle définit le handicap comme : « Toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de santé invalidant ».

Engagement de l'organisme de formation

ALFA Formations s'engage à :

- **accueillir sans discrimination** les personnes en situation de handicap ;
- **identifier les besoins spécifiques** en amont de l'entrée en formation ;
- **proposer des solutions d'adaptation et de compensation individualisées** ;
- **sécuriser les parcours de formation** par un accompagnement adapté ;
- **mobiliser des partenaires spécialisés** si nécessaire.

Organisation et référent handicap

Un référent handicap est désigné au sein d'ALFA Formations.

Désirée HABEN assure cette fonction et constitue l'interlocutrice privilégiée des stagiaires et des équipes.

Par mail : admin@alfa-formations.org

Par téléphone : 03 83 17 17 24

Ses missions sont les suivantes :

- informer et orienter les publics ;
- analyser les besoins d'adaptation ;
- coordonner la mise en œuvre des aménagements ;
- assurer le suivi et l'évaluation des actions mises en place.

Version du 17/03/2026

Procédure d'accueil et d'accompagnement

Une procédure formalisée permet de garantir une prise en compte systématique des situations de handicap.

1. Information en amont

Les coordonnées du référent handicap sont mentionnées sur les supports de communication (site internet, programmes).

Les futurs stagiaires sont invités à signaler toute situation nécessitant une adaptation.

2. Analyse des besoins

Les besoins spécifiques sont recueillis :

- via un questionnaire dédié, [accessible en ligne sur le site internet](http://www.alfa-formations.org) (Onglet Accessibilité)
- ou lors d'un échange (téléphonique ou écrit).

Cette étape permet d'identifier les impacts du handicap sur le parcours de formation.

3. Co-construction des adaptations

Un plan d'adaptation individualisé est défini, pouvant porter sur :

- les modalités pédagogiques ;
- les supports de formation ;
- les rythmes et durées ;
- les conditions matérielles et techniques.

4. Mobilisation de ressources externes

Si nécessaire, ALFA Formations mobilise des partenaires spécialisés, notamment :

- Ressource Handicap Formation Grand Est ;
- l'AGEFIPH.

5. Mise en œuvre des aménagements

Les adaptations sont mises en place par le référent pédagogique, en lien avec l'équipe pédagogique, dans des délais compatibles avec l'organisation de la formation.

6. Suivi et ajustement

Un suivi est effectué tout au long de la formation.

Les aménagements peuvent être ajustés en fonction des besoins exprimés par le stagiaire et des situations rencontrées.

Professionnalisation des équipes

Le référent handicap et l'équipe administrative participent régulièrement à des actions de formation et de sensibilisation (webinaires, réunions d'information) en lien avec :

- l'AGEFIPH Grand Est ;

Version du 17/03/2026



alfa-formations

- la Région Grand Est.

Ces actions permettent :

- d'actualiser les connaissances réglementaires ;
- de développer les compétences en matière d'accompagnement ;
- d'améliorer en continu les pratiques.

ALFA FORMATIONS

24 Rue Du Haut Bourgeois – 54000 NANCY

03 83 17 17 24

www.alfa-formations.org

contact@alfa-formations.org

Accessibilité des locaux

Les formations sont organisées dans des lieux répondant aux exigences d'accessibilité.

1- Site principal – Nancy (CROA Grand Est)

Depuis 2022, un réaménagement validé par la commission accessibilité a permis :

- un accès facilité au bâtiment ;
- une salle de formation en rez-de-chaussée ;
- des sanitaires PMR ;
- un confort acoustique et lumineux adapté.

Un plan des locaux, incluant les cheminements, issues de secours et équipements de sécurité, est affiché et accessible.

Les bureaux administratifs sont situés à l'étage, sans ascenseur, mais **les formations sont organisées en rez-de-chaussée accessible.**

2- Accès aux autres sites de formation

ALFA Formations intervient également sur plusieurs pôles (Châlons-en-Champagne, Strasbourg), sélectionnés pour leur accessibilité :

- accessibilité PMR ;
- desserte en transports en commun ;
- proximité de stationnements adaptés.

Les caractéristiques précises de chaque site sont communiquées en amont de la formation.

Amélioration continue

ALFA Formations inscrit sa politique handicap dans une démarche d'amélioration continue :

- analyse des retours des stagiaires ;
- adaptation des pratiques pédagogiques ;
- évolution des procédures internes.

Version du 17/03/2026